

GEVELOT
Société anonyme au capital de 31 925 810 Euros
Siège social à Levallois Perret (Hauts de Seine)
6 boulevard Bineau
562 088 542 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires sont convoqués le vendredi 15 juin 2012 à **onze heures**, au siège social de la Société **Gévelot**, 6 boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET :

en Assemblée Générale Mixte annuelle, en vue de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2011,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux et Consolidés de cet exercice,
- Examen et approbation des Comptes Sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Examen et approbation des Comptes Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Approbation des Conventions visées à l'Article L.225-38 du Code de Commerce,
- Affectation des résultats de l'exercice 2011,
- Administrateurs,
- Autorisation d'un programme de rachat d'actions en vue d'annulation,
- Quitus aux Administrateurs,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'Administration en vue de réaliser une augmentation de Capital réservée aux Salariés,
- Réduction de Capital par voie d'annulation de 2 500 actions Gévelot SA acquises dans le cadre d'un précédent programme de rachat d'actions,
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions.

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours au moins avant la date de ladite Assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur devront au plus tard trois jours avant ladite Assemblée, avoir déposé au Siège Social de la Société une attestation de participation établie par l'Etablissement Financier ou l'Intermédiaire habilité qui assure la tenue de leur compte titres.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes seront adressés à tout Actionnaire qui en fera la demande auprès de la Société. La Société fera droit à toute demande déposée ou reçue au Siège Social au moins six jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration